

# Loi plein emploi votée : Une loi scélérate contre les plus précaires Ce qui va changer pour les missions locales ou Comment l'UNML a vendu les Missions Locales à la Macronie



## Le conseil constitutionnel est saisi

La loi votée le 14 novembre a fait l'objet d'une saisine du Conseil Constitutionnel dès le 16 Novembre ainsi les députés de la Nupes contestent l'une des mesures phares du texte : les 15 heures de travail hebdomadaire imposées aux allocataires du RSA. ([voir ici la saisine](#))

[https://www.conseil-constitutionnel.fr/sites/default/files/2023-11/2023858dc\\_saisinedep.pdf](https://www.conseil-constitutionnel.fr/sites/default/files/2023-11/2023858dc_saisinedep.pdf)

## Du rapport Guilluy au projet de Loi Plein Emploi, La CGT Missions locales en alerte depuis de longs mois !

La CGT Missions locales a suivi depuis plusieurs mois la genèse de cette Loi plein Emploi et a diffusé plusieurs dossiers ou communiqués visant à en saisir les dangers.

Cette Loi renvoie hélas à de nombreux décrets qui vont donc échapper au débat parlementaire et dépendre de l'exécutif. Rappelons que selon le Haut-Commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises, T. Guilluy, son rapport est la feuille de route pour les 4 prochaines années. Autrement dit, pour savoir à quelle sauce vous serez broyé par France Travail, lisez le rapport Guilluy !

Précisions que l'UNML s'est félicitée du Rapport Guilluy. Rappelons enfin que Mr Guilluy est le prochain DG de Pôle Emploi qui deviendra France Travail.

Vous l'aurez compris tout a été verrouillé depuis le commencement, c'est ça la Start-Up Nation !

La feuille de route de France travail sur 4 années, c'est le rapport Guilluy lisez l'analyse CGT ML.

Rappel des communication CGT sur le Sujet :

**Février 2023** : [Communiqué CGT ML du 24 février 2023 – « France travail le Pire est à Venir »](#)

**Avril 2023** : [Rapport Guilluy dossier CGT du 27 avril 2023](#)

Le rapport France Travail est l'outil RH de la Start-UP Nation : une horreur pour les allocataires du RSA, les jeunes, les privés d'emploi. Devoirs, Contrôles et Sanctions accrus !

**Juillet 2023** : [Dossier CGT ML sur projet de Loi Plein Emploi du 5 Juillet 2023](#)

Non à France Travail, Non à la Loi pour le Plein emploi, Non au Contrat Engagement Jeunes – Oui au droit à l'accompagnement des jeunes, Oui à une Agence Nationale regroupant les missions locales.

### **Une Loi scélérate !?**

Cette Loi ne vise que les plus précaires, elle accentue les contrôles, et les sanctions, privilégie les devoirs avant les Droits.

Elle détruit le Service Public de l'Emploi et ouvre la porte aux Opérateurs Privés de Placement.

Elle va détruire 40 années d'histoire des Missions locales (voir plus bas).

[Communiqué de la Fédération CGT des organismes sociaux : France Corvée](#)

[Déclaration de la confédération CGT sur France Travail](#)

### **Faut-il craindre le pire pour les ML, les salariés et les jeunes !?**

Selon la CGT Missions Locales, tout comme le CEJ est le pire des dispositifs jeunes ( [Le CEJ, l'enfer du décor dossier CGT du 22 mai 2023](#)), cette Loi en est la continuité. Sous couvert de plein emploi c'est à un changement total de notre modèle d'accompagnement des jeunes que nous allons assister. Le CEJ a été l'occasion de CDD abusifs, de pressions et de contrôles autant sur les jeunes que sur les salariés. Le CEJ a servi de test grandeur nature pour la Loi Plein Emploi !

Le pire est à venir, c'est la fin des missions locales !

### **Inscription des jeunes à France Travail comment ça marche !?**

La question qui fâche et qui va nous soumettre au système France Travail c'est bien celle de l'inscription des jeunes. Allez y comprendre quelque chose :

Pour le Ministre c'est clair : « *parmi les jeunes accompagnés par les missions locales sont concernés par l'inscription à France Travail, en l'occurrence ceux relevant d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) ou ayant conclu un contrat d'engagement jeune (CEJ).* » (le 14 novembre 2023 à l'Assemblée Nationale)

Or, la Loi stipule dans son article 1 s'agissant des jeunes : « *Est inscrite sur la liste des demandeurs d'emploi auprès de l'opérateur France Travail* » ... « *3° La personne à la recherche d'un emploi mentionnée à l'article L. 5314 2 du présent code qui sollicite un accompagnement par une mission locale mentionnée à l'article L. 5314 1* ».

Selon Dussopt, il faudra que le jeune soit donc d'abord passé par la mission locale, ait signé un CEJ ou un Pacea, avant de s'inscrire à France Travail. Donc il faudra que le Système d'Information France Travail nous réoriente le jeune ?

Selon la Loi, seuls les jeunes à la recherche d'un emploi qui demandent à être accompagnés par une mission locale seront inscrits... !?

## **L'accueil inconditionnel : c'est fini**

Ainsi c'en est donc fini de l'accueil inconditionnel des jeunes par les Missions Locales.

Jusqu'à maintenant tout jeune de 16/25 ans qui franchissait la porte d'une ML devait être reçu par un conseiller. Avec la Loi Plein Emploi, le passage par les algorithmes du SI France Travail va « trier » les jeunes sur des critères qui seront définis au niveau du Comité France Travail sur avis de l'opérateur France Travail.

France Travail va découper les jeunes en tranches et détruire la notion d'accompagnement global. C'est méconnaître les jeunes que de penser que la simple demande d'emploi suffit à engager un accompagnement « emploi ».

## **L'accueil sur le flux, c'est fini**

Le premier accueil sur le flux, c'est aussi fini ? Que décideront les Conseils d'administration et les élus si les jeunes ne peuvent plus pousser la porte de la ML pour être reçus comme il se doit !

Faudra-t-il les renvoyer sur France Travail ?

## **Le diagnostic et l'accompagnement uniformisé un référentiel diktat métier**

Désormais, et il suffit de lire le rapport Guilluy et son analyse par la CGT ML, c'est le Système d'Information qui va établir notre référentiel métier !

Ainsi nous nous dirigeons vers une standardisation et une uniformisation de nos pratiques qui seront à n'en pas douter sur le modèle « Opérateur France Travail »

## **I milo c'est fini !**

Nous le savons depuis le rapport Guilluy, l'État ne va pas financer un SI France Travail et un SI pour les missions locales. Le SImilo c'est fini (page 223 du rapport). C'est une logique de plateforme consacrant l'interopérabilité des systèmes qui va voir le jour. C'est sûr il n'y aura pas de bug et tout fonctionnera parfaitement bien.

## **Les débats de la commission mixte paritaire**

Pour avoir une idée des échanges entre députés et sénateurs réunis en Commission Mixte Paritaire vous pouvez cliquer sur ce lien [ICI](#). C'est instructif.

Et [ICI](#) les échanges du 14 novembre 2023, le jour du vote définitif.

## **L'UNML se félicite et a vendu le réseau à la Start-Up Nation pour 12 millions d'euros**

L'UNML a donc constamment accompagné le projet Loi Plein Emploi/France Travail et s'est félicitée du CEJ, du Rapport Guilluy, et de la Loi Plein Emploi. L'UNML est financée par l'État à hauteur de 12 millions d'euros dans le cadre d'une convention dont nous attendons toujours qu'elle nous soit diffusée : c'est pourtant de l'argent public !

L'UNML va encore plus loin avec la labellisation qui est une standardisation qui nous conduit tout droit dans la gueule de France Travail (un dossier CGT sur le référentiel de labellisation est en préparation pour courant décembre 2023). L'UNML plutôt que de renforcer le réseau des ML, l'aura finalement bel et bien vendu au gouvernement. Elle est belle la liberté d'association au service des jeunes !

## L'ANAIJ dans un amendement dans le cadre du débat parlementaire

La CGT estime depuis de nombreuses années qu'un des moyens de constituer et de renforcer le réseau des ML résidait dans la création d'une Agence Nationale de l'Accompagnement et de l'Insertion des Jeunes. Ce projet qui était partagé sur ses principes par l'ancien CNML, a été rejeté par le syndicat Patronal UNML.

[Voir le dossier CGT sur l'ANAIJ.](#)

[Voir l'amendement proposé sur création de l'ANAIJ.](#)

# Revendications CGT

- **ABROGATION DE LA LOI PLEIN EMPLOI**
- **ACCUEIL INCONDITIONNEL DES JEUNES PAR LES ML SANS PASSER PAR FRANCE TRAVAIL**
- **PREMIER ACCUEIL SUR LE FLUX ET SANS RDV PAR LES ML QUELLE QUE SOIT LA DEMANDE DU JEUNE**
- **ACCOMPAGNEMENT CEJ CONFIE UNIQUEMENT AUX ML**
- **30 JEUNES SUIVIS DANS LE CADRE DU CEJ PAR CONSEILLER (SANS AUTRE JEUNES À SUIVRE EN PLUS)**
- **FIN DES CDD ABUSIFS POUR LE RECRUTEMENT DES CONSEILLERS CEJ**
- **CRÉATION D'UNE AGENCE NATIONALE POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET L'INSERTION DES JEUNES (ANAIJ)**
- **AUGMENTATION DES SALAIRES EN MISSIONS LOCALES**
- **UN SEUL NIVEAU DE CONSEILLER : COTATION 13**